

**Compte-rendu du comité des enjeux municipaux du 21 octobre 2015**

**Présences :**

Sylvie Boucher, Association PAUSE

Dominique Palardy, AUTAL

Joëlle Côté, MAD

Nancy Côté, APHRSO

Pierre Nadeau, AILIA

Lisette Desrosiers, AILIA

Nadia Bastien, APED

Julie Tourangeau, APHRSM

Diane Malo, APHVR

Julie Vachon, PCVR

Mélanie Boucher, RAAMM

Sylvie Bédard, Autisme Montérégie

Pauline Couture, GAPHRSM

1. **Accueil/** **Secrétariat**

Un tour de table pour présenter les nouveaux membres, Pauline anime prend les notes.

1. **Lecture de l’ordre du jour**

Tel que lu

1. **Lecture du compte rendu du 07-05-2015**

Suivis : pas de suivi, tous les sujets sont à l’ordre du jour.

Rencontre d’échanges du 03-07-2015 (à partir du point 3 du CR)

**4. Nouvelles par territoire :**

* Ànoter que tous les points doivent être documentés par territoire par les membres du comité qui sont concernés et que les données tiennent compte des revendications de notre plateforme.

Pierre suggère une liste à cocher. Notre plateforme contient déjà une liste à cocher :

**Rappel de ce que contient notre plateforme**

* Les points suivants se retrouvent tous dans notre plateforme et doivent être mis de l’avant lors de nos représentations aux comités des plans d’actions des villes.

 Trois (3) dossiers sont retenus prioritaires quant aux enjeux municipaux :

* L’accessibilité universelle
* Le transport collectif
* Le loisir
	+ - Que d’ici l’adoption des politiques d’accessibilité universelle, les villes devant produire un plan d’action annuel et un bilan des réalisations tiennent compte particulièrement des éléments suivants :
			* La présence d’un élu au comité consultatif ;
			* La nomination d’un coordonnateur-responsable du plan d’action ;
			* La présence de citoyens en situation de handicap au comité consultatif ;
			* La présence d’organismes ayant une expertise auprès des personnes handicapées au comité consultatif ;
			* L’importance de la formation/sensibilisation aux employés municipaux, aux organismes de transport et aux organismes offrant des activités aux citoyens ;
			* L’accessibilité des communications, des lieux publics et des services offerts aux citoyens.

**4.1** **Plan d’action des villes**

## **Lors de nos représentations tous les champs de compétences des villes devraient être dans nos préoccupations :**

## Accessibilité (Infrastructures municipales)

* Bâtiments et équipements (édifices municipaux, commerces et services, milieu résidentiel)
* Aménagement urbain (stationnements réservés, voies piétonnières, signalisation, parcs et espaces verts, mobilier urbain)
* Transport (en commun, adapté, personnel)
* Loisir (camps de jour, art et culture, sport et plein air, vie communautaire, tourisme)
* Sécurité publique (prévention, intervention)
* Communications (l'accessibilité, médias substituts)
* Ressources humaines (emploi, formations, sensibilisation)

**Longueuil**: la rencontre du PIPH, au plan d’action 2016-17 a eu lieu. Plusieurs dossiers majeurs sont à l’ordre du jour. Dossier Hôtel de ville de Longueuil : gain de nos revendications, les travaux ont débuté cet automne.

**Sainte Julie**: la rencontre du comité aura lieu le 12 novembre.

**Boucherville**: le 18 juin, Dominique et Pierre étaient présents pour une première rencontre. La ville a manifesté une certaine ouverture pour transmettre à AILIA les informations du PAD. Noter que la ville a adopté un énoncé d’accessibilité universelle en 2014, ce pourrait être un argument pour contrer les obstacles.

**Saint Bruno, Mont St Hilaire, Saint Basile, Beloeil** : Pauline fera parvenir une lettre aux responsables des plans d’actions de ces villes afin que Julie du PCVR et Diane de l’APHVR puissent siéger sur les comités consultatifs.

* À la suite Julie et Diane pourront communiquer directement avec les villes. Lisette Desrosiers est membre du comité à St-Basile Le Grand.

**Chateauguay** : Joëlle a relancé la ville à la mi-septembre, pas de retour.

* Elle se propose de refaire une relance dans les prochaines semaines.

**Candiac** : La ville n’envisageait pas l’adoption d’une PAU, cependant lors d’une rencontre durant l’été sur différentes politiques de la ville (famille, personnes âgées, etc.) Nancy leur a suggéré que la politique d’accessibilité universelle englobe toutes les politiques (politique parapluie) pour en faire une politique citoyenne. La ville s’est montrée ouverte à une telle éventualité.

**Saint Catherine**; idem à Candiac.

**La Prairie**: la ville a adopté son plan 2015-16. Les obstacles sont identifiés, cependant on ne note pas beaucoup de réalisation.

**Saint Constant** : le comité consultatif pour une PAU est en fonction.

**Varennes ;** la rencontre a lieu le 6 octobre. C’est Diane Roy de Contact’L qui nous représente; Pauline va faire un suivi auprès de Diane.

**Saint Jean sur Richelieu** : Sylvie n’a pas encore été convoquée.

**Saint Lambert** : En attente de la convocation pour la prochaine rencontre.

**Chambly**: Pauline a fait deux relances à la ville, une en septembre et une en octobre; pas de nouvelles à ce jour.

**Brossard :** Pauline a fait 2 relances, le responsable du plan d’action dit qu’il lui reste à faire valider certains éléments du plan d’action par les directions concernées. Le plan d’action à la suite de nos interventions se nomme maintenant plan d’action à l’égard des personnes handicapées 2015-2016.

* **NB** : **Il est demandé aux membres du comité de s’assurer de la présence et de l’accessibilité des plans d’action des villes sur leurs sites WEB**.

4.2 Ateliers de sensibilisation :

Ces ateliers s’inscrivent dans une démarche participative avec nos organismes membres et des citoyens en situation de handicap pour mener un projet de territoire porteur d’une vision de la citoyenneté.

Les ateliers de sensibilisation sont identifiés comme objectif à notre plateforme de revendications.

* Nous demandons aux membres lors de leur représentation au plan d’action des villes de proposer ces ateliers.

Nous facturons 450$ à la ville pour défrayer les coûts de repas et de déplacements et dédommager les personnes qui viennent témoigner.

* A eu lieu à Saint-Basile Le Grand le 4 juin 2015, 2 ateliers de sensibilisation. Très haute satisfaction des participants. (38 participants).

Les participants : (2 groupes de 3 hres)

Du Conseil municipal : 4 participants

De la direction générale : 5 participants

Des finances : 4 participants

Des bibliothèques : 7 participants

De la Sécurité incendie : 4 participants

Des Services techniques : 6 participants

De l’Aréna : 4 participants

DU CCBG : 2 participants

Du CCLBB : 2 participants

* À venir : à Saint Jean sur Richelieu le 6 novembre pour le service de transport.

**4.3** **Loisirs :**

**Les camps de jour et autres**

En ce qui concerne un compte rendu par territoire des camps de jour 6-12 ans de l’été 2015.

* Les données dans chaque secteur seront disponibles lors de la prochaine rencontre.

**À Longueuil** : la responsabilité incombe à la ville, l’APED en porte seule la responsabilité depuis plusieurs années.

* Il est recommandé aux membres du PIPH de Longueuil de poser des questions sur ce dossier et de s’assurer que la ville participe au comité d’admission des camps de jour et assume sa responsabilité quant à la qualité des services à ses citoyens. Cela n’empêche pas la ville de sous-traiter ses camps à différents organismes. À suivre…

**Vignette d’accompagnement**

ZLM aurait annoncé pour mars 2015, la fin de la gestion de ce programme invoquant un manque financier. Étant donné que le GAPHRSM se proposait d’en faire la promotion à son plan d’action 2015-16 cette situation soulève de l’inquiétude.

* Julie Vachon est membre du CA de ZLM et fera un suivi sur ce dossier. Nous attendons de voir ce que ZLM va proposer comme alternative. À suivre…

**4.4**  **Habitation** :

**Répertoire des logements accessibles** : étant donné la fermeture temporaire du poste de la coordonnatrice d’AILIA de juin à octobre, Lisette n’a pas pu aller plus loin dans ce dossier. Elle reprendra dès son retour au travail.

* À suivre…

**Le projet de loi logement 492**  est actuellement discuté en commission parlementaire à Québec. Ce projet de loi modifie les conditions de la reprise de logement et de l’éviction prévues dans le Code civil afin de protéger les droits des aînés.

Il oblige le locateur qui désire reprendre un logement occupé par un aîné ou évincer un locataire aîné à lui offrir un logement équivalent qui correspond à ses besoins lorsque la situation financière ou l’état de santé de cet aîné est précaire.

Aucun intervenant de notre secteur n’a été consulté en amont sur un projet de loi référant à la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées. Ni l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), ni même la ministre déléguée, et ce, malgré la clause d’impact[[1]](#footnote-1).

Nous sommes du même avis que la COPHAN qui a déposé un rapport à la commission parlementaire. Nous émettons également des doutes en ce qui a trait à la possibilité, pour un propriétaire, de trouver un logement « équivalent » et qui « répond aux besoins » des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Sans appui extérieur, l’entente entre les parties peut être difficile et les logements proposés risquent d’être bien loin de convenir. D’autres intervenants seraient mieux à même de soutenir les gens dans leur recherche, tels que les intervenants du milieu de la santé et des services sociaux. Cette réflexion doit prendre en considération l’ensemble de la chaîne de sélection du logis, de la décision ou obligation de déménager à l’installation dans le nouveau logis.

**4.5** **Le transport**:

L’AUTAL annonce la création d’un comité local sur le transport (objectif prévu à son plan d’action 2015-16). La demande de la création d’un comité local a aussi été faite lors de la TPHRS.

* Ce comité local, à l’instar des autres comités des secteurs (Vallée du Richelieu, Haut Richelieu, Roussillon, Chateauguay) a pour objectif de documenter la situation sur son territoire, de favoriser la concertation avec le milieu pour l’identification des obstacles et des priorités d’actions. L’AUTAL rendra compte des travaux du comité local au comité des enjeux municipaux et ce, en lien avec notre objectif de revendiquer la mise sur pied d’une concertation des différentes instances en transport et des partenaires afin de dresser un portrait de la situation régionale et de voir à réduire considérablement les obstacles et les iniquités régionales. (Voir plateforme de revendications)

**5. Formation revendications mobilisation**

Évaluation globale. Le CPRF demande une évaluation post-session pour connaitre notre satisfaction à l’atteinte de nos objectifs et l’utilisation que nous comptons faire des outils proposés. Tous les participants se sont montrés satisfaits de cette formation. Nous pourrons nous inspirer de cette stratégie dans des situations de conflit et supporter localement les organismes le cas échéant.

* Pauline complètera le formulaire au nom du comité enjeux municipaux.
1. **Formation accessibilité universelle**

Afin d’outiller ses membres dans leurs interventions et de maintenir une cohérence dans les représentations sur tout le territoire, le GAPHRSM souhaite leur offrir une formation leur permettant de s’approprier davantage le concept d’accessibilité universelle et de développer leur argumentaire en lien avec les compétences municipales. La présence de représentants municipaux est souhaitée, afin d’amorcer un partage et une lecture commune des enjeux.

**Objectifs de la formation**

* Partager une compréhension commune de l’accessibilité universelle et des différentes façons d’agir sur les obstacles.
* Outiller les participants quant à l’argumentaire en faveur de l’accessibilité universelle.
* Développer la capacité des participants à clarifier leurs attentes et leur message.
* Développer la capacité des participants à ajuster leur stratégie en les conscientisant aux écueils possibles entre l’intention d’accessibilité universelle et le résultat final.
* Développer la capacité des participants à agir plus efficacement auprès des municipalités par une meilleure connaissance des compétences municipales et du fonctionnement d’une ville.
* **Dépôt du projet à l’OPHQ** le 23 septembre. Le total des prévisions budgétaires est de 10,206$ incluant les coûts reliés à la salle (logistique, repas, pause santé pour 40 participants) Le projet prévoit une participation financière des participants. Nous devrions avoir une réponse à notre demande à la mi-novembre.

Si le financement au PSOP n’est pas accepté, le GAPHRSM devra trouver d’autres alternatives pour la tenue de cette formation que nous considérons indispensable à la poursuite de nos revendications.

* **Rencontre avec Société Logique** : afin de finaliser la logistique et le contenu de la formation 2 rencontres sont prévues avec Société Logique avant le 3 février. La première rencontre aura lieu le 25 novembre à 9hres au GAPHRSM.
* **Création d’un sous-comité :**

Nancy Côté, Mélanie Boucher, Pierre Nadeau, Pauline Couture et Sophie Lanctot.

**7. Plan d’action du comité 2015-16 :**

Nous n’avons pas eu le temps de discuter ce point, cependant le plan était au CR de la rencontre d’échanges du 3 juin, le voici :

* Au printemps 2015 : le GAPHRSM relance les villes en suivi au dépôt de notre plateforme de décembre 2014. (élus et responsables des plans d’action) .**Réalisé**, le GAPHRSM a fait parvenir une lettre dans le cadre de la SQPH.
* **Suivis à faire** : **les organismes lors de leurs représentations aux plans d’action des villes peuvent le rappeler et s’enquérir des intentions de la ville.** (Modèle de la lettre envoyée en annexe, p.8)
* Au cours de l’année 2015-16 : le comité effectue le suivi et personnalise les actions par secteurs pour soutenir les organismes dans leurs représentations.
* Poursuivre l’offre des ateliers de sensibilisation aux municipalités et AOT.
* Faire l’état de situation en transport dans chaque secteur du territoire du GAPHRSM
* Poursuivre les revendications en collaboration du GAPHRY pour la mise en place d’une instance régionale en transport. Le leadership devant être assuré par l’OPHQ, impliquant également les directions régionales du MTQ et du MAMOT.

**8. Autres**

**Recours collectif** : le transport collectif (régulier et adapté) demeure dans presque tous les cas une problématique en terme d’accessibilité à laquelle  doit faire face certains de vos membres utilisateurs. Le GAPHRSM s’est joint au regroupement des activistes pour l’inclusion au Québec (RAPLIQ) afin de soutenir une demande de recours collectif qui fut déposée en cour Supérieure en septembre. L’objectif final est de faire avancer le dossier.

Montréal, la Rive-Sud et Laval s’impliquent. La couronne nord et la couronne sud sont principalement  concernées par l’agence métropolitaine de transport (AMT); qu’il s’agisse du Métro ou des trains de banlieue, des correspondances avec les transporteurs, de l’accessibilité à partir du  métro Longueuil et des lignes des trains de banlieue du Mont Saint Hilaire et Candiac.

Les autorités organisatrices de transport (AOT) qui sont également visées, sont principalement le RTL, les CIT et transporteurs des territoires de la Rive Sud-Ouest et de la Vallée du Richelieu. Les plans de développement sont loin d’avoir atteint les objectifs visés.

Le GAPHRSM a fait parvenir au RAPLIQ certaines doléances individuelles et l’état de situation globale de la Rive Sud.

* **Pauline va relancer les organismes concernés** puisque nous devons documenter davantage le dossier en relatant des faits et si possible préciser les dates des évènements. Nous pouvons remonter jusqu’à deux ans. Le nom des personnes n’est pas requis pour l’instant, mais si nous pouvons l’avoir c’est encore mieux car elles pourraient être dédommagées financièrement.

Le GAPHRSM compte vraiment sur l’implication des organismes dans ce dossier car même si notre recours ne fonctionnerait pas, nous ferions dans une certaine mesure, au moins bouger les choses et signaler les obstacles fréquents aux instances concernées qui tardent à remplir leurs obligations.

**9. Calendrier des rencontres 2015-16**

Au GAPHRSM

Le 10 décembre 2016 de 13h à 16h.

Le 18 février 2016 de 13h à 16h.

Le 21 avril 2016 de 13h à 16h

**NB**: Formation accessibilité universelle le 3 février 2016 de 9h à16h

 AGA du GAPHRSM le 9 juin 2016

**Pauline Couture**,

Pour le comité

**Annexe : lettre type** (les organismes ont tous eu une copie conforme)



Saint Hubert, 29 mai 2015

Monsieur le maire ou madame la mairesse

(Adresse)

**Objet** : Semaine Québécoise des personnes handicapées et l’adoption d’une politique d’accessibilité universelle

 Bonjour Monsieur ou Madame,

Le 3 décembre 2014, journée internationale des personnes handicapées, nous vous faisions parvenir notre plateforme portant sur des enjeux qui invitait les élus municipaux à tenir compte d’aspects sur lesquels leurs actions permettraient une plus grande participation citoyenne et sociale des personnes et des familles que nous représentons. Nous y faisions notamment la promotion de l’adoption, par votre municipalité d’une politique en matière d’accessibilité universelle.

À la veille de la semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), nous désirons nous enquérir de vos intentions à ce titre et savoir si votre plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées prévoira l’élaboration, l’adoption et l’application d’une politique à cet égard.

Ce concept s’inscrit dans une vision de développement durable. Il favorise ainsi un monde meilleur où les limitations et incapacités d’une personne ne sont plus des obstacles pour exercer pleinement sa citoyenneté, lui permettent de vivre dans sa communauté sans obstacle majeur, à travers ses rapports sociaux, en fonction ses intérêts tout en tenant compte de ses besoins particuliers.

Une vision c’est notre meilleur contact avec notre avenir. Votre communauté possède et offre le potentiel naturel permettant de supporter la personne dans son intégration et dans sa participation à la vie sociale.

Le leadership de la démarche d’élaboration d’une politique et la responsabilité de la mise en application appartiennent aux élus municipaux. Le GAPHRSM et ses organismes membres, œuvrant sur votre territoire, vous offrent leur collaboration pour participer aux travaux d’un éventuel comité consultatif sur l’accessibilité universelle que, nous espérons, vous mettrez en place durant l’année en cours.

C’est en jouant chacun notre rôle que nous travaillons ensemble à transformer, à concevoir et à construire une société plus inclusive qui desservira plusieurs générations à venir.

Dans l’attente d’une réponse de votre part veuillez agréer Monsieur ou Madame, l’expression de mes sentiments distingués.

**Pauline Couture**, directrice du GAPHRSM

**Cc**  Au responsable du plan d’action

**Cc** Aux organismes membres du GAPHRSM qui œuvrent sur le territoire de la ville

1. Art. 61.2 De la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui stipule que « le ministre est consulté lors de l’élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ». [↑](#footnote-ref-1)